

SPÉCIAL ENTRÉE DANS LE MÉTIER N° 1a Fonctionnaires-stagiaires Septembre 2022

ÉDITO

Entrant·e·s dans le métier, vous effectuez votre première rentrée dans un contexte de crise de recrutement à un niveau inédit.

Le SNES-FSU alerte depuis de nombreuses années le ministère sur la baisse du nombre de postes aux concours et d'inscrits et demande que soient ouvertes systématiquement des listes complémentaires. Mais les réponses apportées par l'Éducation nationale ces dernières années ne sont pas seulement pas à la hauteur des enjeux : elles précarisent les personnels et ont accéléré la crise de recrutement.

Dès cette année, une part significative des fonctionnaires-stagiaires du second degré seront affecté·e·s à temps plein et ne bénéficieront que d'une formation atrophiée pour être mobilisé·e·s comme moyens d'enseignement.

Le SNES-FSU se bat aux côtés des personnels pour une refonte complète de la formation initiale afin d'assurer de bonnes conditions de stage et une formation ambitieuse.

Tristan CORDELLA-GENIN
Arnaud HOLZMANN
edm@nancy.snes.edu

PERMANENCES

(hors vacances scolaires)
lundi, mercredi et vendredi
de 14 h à 17 h 30
local du SNES 15 rue Godron à Nancy

Tél : 03.83.35.20.69
Mail : emploi@nancy.snes.edu
Site : www.nancy.snes.edu

PERMANENCES ENTRÉE DANS LE MÉTIER

le lundi après midi
de 14 h à 17 h 30
Mail : edm@nancy.snes.edu

PLUSIEURS RÉUNIONS D'INFORMATION, EN VISIO, À DESTINATION DES STAGIAIRES SONT ORGANISÉES PAR LES MILITANTS DU SECTEUR ENTRÉE DANS LE MÉTIER (EDM) - VOIR PAGE 3. ELLES SONT OUVERTES À TOUS ET TOUTES.

SOMMAIRE

p. 2 : Connaître ses droits
p. 3 : réunions d'informations
p. 4 : élections professionnelles
Annexe : Pour se syndiquer



Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022

ENGAGÉ·ES **POUR**
LES PERSONNELS
ET LES ÉLÈVES

CONNAÎTRE SES DROITS POUR L'ANNÉE DE STAGE

Vous trouverez ici les éléments essentiels concernant votre installation comme fonctionnaire-stagiaire et les rendez-vous importants de l'année pour lesquels les militant·es du SNES-FSU Lorraine vous accompagneront.

LE TEMPS DE SERVICE PENDANT L'ANNÉE DE STAGE

Il existe deux cas de figure :

↳ Les stagiaires titulaires d'un master MEEF, ayant exercé des services de non-titulaires (1 an et demi à temps plein sur les 3 dernières années) ou ex-titulaires du corps des professeurs des écoles sont affecté·e·s à temps plein.

↳ Les stagiaires titulaires d'un master disciplinaire, mais aussi dispensé·e·s de master ou bien ex-titulaires d'un corps de catégorie A hors enseignement, sont affecté·e·s à mi-temps.

Un temps plein correspond à 18 h d'enseignement hebdomadaire pour un·e certifié·e, 15 h pour un·e agrégé·e, 35 h pour un·e CPE, 30 h + 6 h pour un·e professeur·e documentaliste et 27 h pour un·e psy-EN EDO (auxquelles s'ajoute le temps de travail sous la responsabilité propre des agent·e·s). Dans l'académie Nancy-Metz, les stagiaires à temps plein bénéficieront d'un « crédit de 12 jours de formation ».

Le service à mi-temps est de 8 h à 10 h hebdomadaire pour un·e certifié·e, 7 h à 9 h pour un·e agrégé·e, 18 h pour un·e CPE ou un·e professeur·e documentaliste. Pour les psy-EN, il correspond à la moitié des 1607 h annuelles réparties entre les différents lieux de formation en fonction des académies (minimum 350 heures en centre de formation, 70 à 100 heures en INSPÉ et quatorze semaines auprès d'un·e tut·eur·rice psy-ÉN).

Les fonctionnaires stagiaires ne doivent pas se voir attribuer d'heures supplémentaires et doivent bien bénéficier des pondérations de service (1,1 h comptée dans le service pour 1 h dans l'emploi du temps pour l'exercice en REP+ ou dans les classes de 1^{ère} et de Terminale des lycées).

LE DÉROULÉ DE L'ANNÉE ET LA TITULARISATION

Les stagiaires sont accompagné·e·s toute l'année par un tuteur de terrain. Les stagiaires à mi-temps bénéficient aussi du suivi par un·e tut·eur·rice de l'INSPÉ.

Durant l'année de stage, les fonctionnaires stagiaires bénéficieront en général d'une visite formative par un·e tut·eur·rice (autour de décembre) puis d'une inspection (en mars-avril).

Un jury de titularisation (pour les certifié·es, CPE et psy-EN) prendra en compte les avis du chef d'établissement, de l'inspection et, dans le cas des stagiaires à mi-temps, de la direction de l'INSPÉ pour se prononcer. À l'issue d'une première réunion du jury de titularisation, les stagiaires pour lequel·le·s le jury n'envisage pas la titularisation seront convoqué·e·s pour un entretien (courant juin). Après délibération, le jury établit les listes des stagiaires titularisé·e·s, en renouvellement (c'est-à-dire devant effectuer une nouvelle et dernière année de stage, à l'issue de laquelle le ou la stagiaire sera titularisé·e ou non) et licencié·e·s (jusqu'à présent l'usage dans l'académie Nancy-Metz est de ne pas licencier de stagiaires suite à leur première année de stage).

Pour les agrégé·e·s, l'évaluation est assurée par l'inspection générale qui se fonde sur les avis de l'inspection, du chef d'établissement et, pour les stagiaires en alternance, de la direction de l'INSPÉ. Le recteur de l'académie établit la liste des professeur·e·s titularisé·e·s, renouvelé·e·s ou licencié·e·s suite à l'avis proposé par l'inspection générale. Les situations des stagiaires agrégé·e·s qui n'ont pas reçu un avis favorable à la titularisation sont soumis·es à la commission administrative paritaire nationale qui donne son avis sur le licenciement de l'agent·e.

RÉMUNÉRATION

Le traitement (hors indemnité de résidence, variable selon les lieux d'affectation) d'un·e certifié·e, CPE ou psy-EN stagiaire à l'échelon 1 est de 1531,80 € mensuel et de 1764,81 € pour les agrégé·e·s. Prétendant favoriser l'attractivité des métiers de l'enseignement, une indemnité de 1200 € annuels, versée mensuellement, entre en vigueur dès cette rentrée mais ne concerne qu'une partie des stagiaires : les psy-EN et les agrégé·e·s en sont exclu·e·s... De plus, elle est allouée à hauteur des services effectués : les stagiaires à mi-temps ne bénéficieront donc que de la moitié de cette somme.

Relative bonne nouvelle, loin de compenser les conditions de stage dégradées et la faiblesse des rémunérations, les stagiaires ne doivent plus s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), dénoncée par le SNES-FSU dès sa mise en place à la rentrée 2018. Si vous avez déjà réglé la CVEC, vous pouvez obtenir son remboursement via le site

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>.



ENGAGÉ·ES POUR LA
FONCTION PUBLIQUE

LE (RE)CLASSEMENT

Dès le début de l'année scolaire (vous avez jusqu'au 20 septembre pour adresser le dossier par voie postale aux services du rectorat), vous pouvez formuler une demande de classement prenant en compte votre ancienneté au titre de votre expérience professionnelle, comme non-titulaire par exemple. Chaque situation est spécifique mais n'hésitez pas à nous contacter en cas de doute sur la prise en compte de vos années d'exercice.

LES MUTATIONS

Les fonctionnaires stagiaires ne sont affecté·e·s que pour la durée de l'année scolaire. Par conséquent, ils-elles doivent obligatoirement (sauf cas particuliers) participer aux mouvements inter-académique et intra-académique.

Le mouvement inter-académique, qui est ouvert en novembre-décembre, permet l'affectation des agent·e·s dans une académie (les résultats d'affectation sont communiqués en février-mars).

Le mouvement intra-académique, qui est ouvert en mars-avril, finalise l'affectation en attribuant un poste, définitif ou en zone de remplacement, aux futur·e·s titulaires de l'Education nationale.

Selon votre ancienneté, votre situation familiale et personnelle, vous bénéficierez de bonifications dans le cadre de ces mouvements. Le SNES-FSU Lorraine organise des rendez-vous individuels pour conseiller les syndiqué·e·s dans le cadre des opérations de mouvement : **contactez-nous pour être conseillé·e au mieux !**

CE QUE VEUT LE SNES-FSU

Au SNES-FSU, nous revendiquons une formation ambitieuse, qui commencerait pour partie par de vrais pré-recrutements dès la licence, associés à un statut et une rémunération de fonctionnaire. La formation didactique et disciplinaire doit être centrale et les stages y être véritablement intégrés, ce qui nécessiterait notamment une formation des tutrices et tuteurs. Nous revendiquons également un stage à tiers-temps, une 1^{ère} année à mi-temps et une deuxième année à 2/3 pour les néo-titulaires afin que l'entrée dans le métier soit progressive et soutenue par des temps de formation répondant aux attentes des stagiaires.

LES RENDEZ-VOUS DE L'EDM

Les militants du secteur *entrée dans le métier* (EDM) organisent plusieurs réunions d'informations à destination des fonctionnaires-stagiaires en visio :

⇒ Le jeudi 15 septembre de 17 h 30 à 19 h 30 :
installation dans l'établissement - enjeux du début d'année

⇒ Le jeudi 13 octobre de 17 h 30 à 19 h 30 :
Comprendre sa fiche de paie : salaire, indemnités, carrières.

⇒ Le jeudi 17 novembre de 17 h 30 à 19 h 30 :
Mutations interacadémiques : nos explications et conseils.

⇒ Le jeudi 1^{er} décembre de 17 h 30 à 19 h 30 :
Suivre son dossier de mutation interacadémique + élections professionnelles : les enjeux du vote.

Ces réunions d'informations sont ouvertes à tous et toutes que vous soyez syndiqué·es ou non.

Vous trouverez les liens visio sur notre site académique https://www.nancy.snes.edu/categories/entree_dans_le_metier/



ENGAGÉ-ES POUR
DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Pour la première fois, vous allez être amené·es à élire vos représentant·es dans les comités sociaux d'administration (CSA) qui remplacent les comités techniques (CT) académiques et nationaux, dans lesquels les élu·es des personnels des 1^{er} et 2nd degrés siègent côte à côte.

Pour les deux votes électroniques, il faudra cliquer sur le sigle FSU.

Pour imposer ce que nous voulons pour nos métiers, pour le service public d'éducation, il est impératif que chacun-e fasse entendre sa voix :
votez et faites voter pour la FSU !



PORTRAIT DE CANDIDATE

Clara RAGOT



Candidate FSU aux élections au CSA

Clara RAGOT
Certifiée de mathématiques
Collège dans le 54
Candidate au CSA académique et CAPA

Je siége au comité technique académique depuis 2015. Mon travail se fait avec les autres élu.e.s de la FSU qui sont enseignant.e.s du premier degré, en LP, mais aussi infirmière ou agente dans les services. Cette diversité est notre force pour intervenir sur tous les sujets et croiser les regards, porter des analyses fines, réaliser des interventions qui dépassent notre propre expérience dans nos établissements, contrairement à bons nombres d'organisations syndicales.

Mon action : décrypter les éléments de langage, analyser les données chiffrées afin de confronter nos interlocuteurs du rectorat à la réalité que nous vivons dans les établissements, avec nos élèves, des vrais, pas des chiffres !

Engagée pour la défense du service public d'éducation, engagée pour une école de la réussite de toutes et tous nos élèves.



Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

sn U pden -FSU



snepu



snes
F.S.U.

SNUipp
F.S.U.

SNICS
Syndicat National des Enseignants de l'Académie de Paris

SUZI
Syndicat National des Enseignants de l'Académie de Paris